

remarquerez que c'est la volonté de Sa Sainteté que, dans l'intervalle, l'on puisse gagner l'indulgence du Jubilé accordée par ses lettres du 11 Avril 1869, tout aussi bien que si le Concile était en session. Vous pourrez prendre de là occasion de rappeler aux fidèles l'obligation qui leur incombe de prier avec plus de ferveur que jamais pour la sainte Eglise, leur mère, exposée à une des plus rudes épreuves qu'elle ait jamais eu à subir; de prier aussi pour le Souverain Pontife, notre père, aujourd'hui captif entre les mains des ennemis de toute religion et de toute vertu, et privé par conséquent de l'indépendance et de la liberté qui lui sont nécessaires, pour remplir la charge du ministère apostolique que Notre Seigneur lui a confiée.

Nous croyons utile de vous rappeler ici, qu'en vertu d'une réponse de la Sacrée Pénitencerie du 1er Juin 1869, ceux qui ont déjà gagné l'indulgence du jubilé, peuvent la gagner de nouveau autant de fois qu'ils accompliront les conditions voulues. Seulement, les confesseurs ne pourront pas user une seconde fois, en leur faveur, des facultés extraordinaires du jubilé, si, après avoir été une fois absous des cas réservés, ils y sont de nouveau retombés. Au besoin, les confesseurs pourront nous demander des facultés spéciales.

Nous nous trouvons dans la nécessité de faire de nouveau appel à la charité des fidèles, pour nous mettre en état de payer les frais du rapatriement de nos Zouaves Pontificaux. Ces frais, par suite de l'invasion de Rome et de la mauvaise foi de la Puissance qui s'en est emparée, sont beaucoup plus considérables que nous n'avions pu prévoir. D'après le compte qui nous est envoyé par le comité de Montréal, la part du diocèse de Québec, dans les frais encourus, est de \$2069.00. Il nous restait \$351.83 de la collecte faite, sur l'invitation de feu Monseigneur l'Archevêque, par une lettre circulaire du 19 Août dernier. Pour nous acquitter, nous avons dû emprunter la balance, qui est de \$1717.17; c'est pour payer cette dernière somme que nous demandons aujourd'hui votre concours et celui des fidèles de votre paroisse. A cet effet, nous vous prions de faire une quête dans votre église, en Janvier prochain, un dimanche que vous aurez indiqué d'avance au prône de votre messe paroissiale, et d'en envoyer le produit, avant le 15 Février suivant, à M. Laliberté, aumônier de l'Archevêché. Il nous répugne de prendre cette balance sur le denier de S. Pierre, dont le Souverain Pontife a besoin plus que jamais, maintenant qu'il